

Sur motion de M. A. Filteau, secondé par M. Pagé, il est résolu que les articles suivants soient renvoyés à demain:

- 1° "L'importance des deux visites".
- 2° "La visite actuelle de l'automne vaut-elle les deux jours de conférence d'autrefois? Le travail de l'inspecteur, l'automne".
- 3° "L'article 225 des Règlements du C. C. (paragraphe 1)".

LE PROGRAMME D'ÉTUDES

M. le Président, avec le consentement des congressistes, met à l'étude l'article suivant du programme: "Répartition des matières du programme d'études des écoles primaires sur plus de huit années".

M. l'inspecteur Miller dit que le sujet que nous avons à étudier en ce moment est peut-être le plus important de tous ceux qui sont au programme de ce Congrès, parce qu'il touche à la réorganisation du programme d'études officiel, et que c'est une chose très délicate que de modifier un programme d'études, quel qu'il soit.

Heureusement pour nous, notre travail a été tout particulièrement facilité par celui que M. l'inspecteur général a préparé et soumis aux membres du Comité catholique, en mai dernier. Qu'il me soit permis de l'en féliciter.

Il ressort de l'enquête qui a été faite par les inspecteurs dans leur district respectif, que le programme complet actuel est trop étendu pour être vu en huit années. Tel est aussi le témoignage de toutes les personnes qui ont fait de l'enseignement durant quelques années.

Le programme actuel a rendu de précieux services au personnel enseignant et il a produit de très bons résultats en élevant le niveau de nos études primaires. Aussi ceux qui l'ont préparé ont certainement droit à nos félicitations.

Depuis dix ans, nous en avons fait un essai aussi loyal que sérieux, et aujourd'hui tous les éducateurs reconnaissent qu'il doit subir certaines modifications—non pas dans le degré de développement intellectuel qu'il comporte en soi—mais bien dans la division du programme en plus d'années.

D'après l'enquête que j'ai faite dans les écoles de Montréal et d'après mon expérience personnelle, c'est le programme des trois premières années du cours élémentaire qu'il faut modifier, car ce sont précisément ces années que les élèves doivent doubler, même tripler pour en voir tout le programme.

A peu d'exception près, les élèves qui possèdent bien le programme de la troisième année voient celui de chacune des autres années en un an.

De même, il est très rare qu'un élève qui a fait une bonne quatrième, ne soit pas promu tous les ans à un degré supérieur.

D'après moi on ne devrait pas modifier le programme du cours modèle ni celui du cours académique.

Je suggère donc la répartition suivante du programme actuel:

- 1e et 2e années actuelles: Quatre ans—cours préparatoire (c'est-à-dire 1 an, classe préparatoire, et 3 autres années.)
- 3e et 4e années actuelles: trois ans—cours élémentaire.
- 5e et 6e années actuelles: deux ans—cours intermédiaire.
- 7e et 8e années actuelles: deux ans—cours supérieur.

Ainsi les enfants entrés à l'école à 5 ou 6 ans termineraient le cours élémentaire à 12 ou 13 ans; le cours intermédiaire à 14 ou 15 ans et le cours supérieur à 16 ou 17 ans. N'est-ce pas raisonnable? D'ailleurs c'est ce qui a lieu généralement.

M. Genest-LaBarre lit un mémoire qu'il a préparé sur cette question:

Il s'agit en ce moment-ci d'une question très grave et très sérieuse; il s'agit certainement de la question la plus grave et la plus sérieuse que nous ayons eu à discuter jusqu'à présent et que nous aurons à discuter d'ici à la fin de ce congrès. Je n'ai pas la prétention de vouloir trancher cette question, mais je me permettrai de soumettre à votre considération et à la considération de ce Congrès les quelques observations qui vont suivre.